

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIOLAY
Séance du 09 avril 2024**

Réf. 2024.03.07

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire dans les délais légaux, le 04 avril 2024, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 12
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 14

Présents : CHAVEROT Véronique

**PALAIS Jean-Claude
ESCOFET Danièle
POIRON Jean-Pierre
COLLON Colette
DENIS Chantal
CHAVEROT Gilbert
GIROUD Marc**

SERRAILLE Joëlle

**PERRIER Guy
LANGE Audrey
BISSAY David
LAURENT Michel
BLANCHARD Valérianne**

Excusées :

**BLANCHARD Valérianne
MESSAOUDY-PERRET Merryl**

SERRAILLE Joëlle

Secrétaire de séance : ESCOFET Danièle

**OBJET : Aménagement d'une cantine scolaire dans le cadre de
la création d'un Pôle enfance jeunesse
Demande de subvention au titre du Fonds Vert – Recyclage foncier**

Un îlot d'activité qui a perdu son usage, propriété de la Commune

Par délibération en date du 22 janvier 2019, le Conseil Municipal a décidé d'user du droit de préemption en vue d'acquérir, un bien immobilier, ancienne ferme et ancienne scierie GIROUD, cadastré AB 394, d'une contenance de 3 690 m² situé dans le centre bourg, le long de la RD 1. Cette parcelle était en emplacement réservé au PLU de la Commune et constitue un point noir en plein centre bourg car il s'agit d'un îlot bâti qui a perdu son usage. Il convient donc de requalifier ce tènement dans une opération globale d'aménagement : la création d'un pôle enfance jeunesse (cantine, médiathèque, centre de loisirs, logement).

Etat des lieux de la cantine

Madame Le Maire rappelle qu'il a été décidé que ce tènement accueille un pôle enfance jeunesse, dont une cantine scolaire, objet de la présente demande.

En effet, aujourd'hui située dans les locaux de l'EHPAD, soit entre 7 et 8 minutes de trajet, les enfants sont obligés de traverser plusieurs fois la route pour se rendre à la cantine, ce qui représente un danger certain.

Par ailleurs, d'une superficie de 50 m², la cantine actuelle ne peut pas accueillir plus de 50 élèves et il n'y a pas de possibilité de l'agrandir.

De plus, le niveau de bruit est important dans la salle. Elle est mal isolée acoustiquement, cela entraîne des nuisances sonores aussi bien pour les enfants que pour le personnel.

Le Projet Cantine

Le projet prévoit, entre autres, la construction d'une cantine plus spacieuse pour accueillir tous les enfants, au-delà de 50. Elle sera située à proximité de l'école, le fait d'avoir juste la rue à traverser pour aller prendre le repas sera une vraie plus-value en termes de sécurité.

L'emplacement et les caractéristiques du bâtiment permettront ainsi de répondre aux attentes de sécurité, de capacité d'accueil et de temps alloué au déjeuner de chaque enfant et enfin correspondra aux exigences actuelles en termes d'économie d'énergie.

Plan de Financement

Madame Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le coût de l'opération concernant la cantine et le plan de financement correspondant :

NATURE DES DÉPENSES	MONTANT SUBVENTIONNABLE (€ HT)	FINANCEURS SOLLICITÉS (ORGANISME OU COLLECTIVITE)	TAUX DE L'AIDE (%)	MONTANT DE LA SUBVENTION (€)	SUBVENTION ATTRIBUÉE O/N
TRAVAUX		Union européenne			
		État, DETR, Fonds Vert	45	387 068.64	N
	785 527.44	Région			
		Département	10	86 000.00	N
		EPCI			
Maîtrise d'oeuvre		Commune(s)			
	74 625.10	Autres financements (à détailler)			
		Autofinancement		387 083.90	
TOTAL TRAVAUX	860 152.54			860 152.54	

Calendrier de l'opération

Le début des travaux : 1^{er} Septembre 2024.

La fin des travaux : 1^{er} Septembre 2025.

Madame le Maire précise les objectifs poursuivis par ce projet :

- Une cantine plus spacieuse pouvant accueillir plus de 50 enfants ;
- Une cantine située à proximité de l'école ;
- Une cantine moderne et confortable ;
- Le choix de la géothermie en mode de chauffage et installation de panneaux photovoltaïques. Projet en adéquation avec la transition énergétique ;
- La requalification d'un tènement bâti qui a perdu son usage ;
- La sauvegarder d'un patrimoine intéressant ;

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert – Recyclage foncier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet et prend acte de l'engagement de la commune dans l'opération définie ci-dessus d'un montant de 860 152.54 € HT ;
- Approuve le plan de financement et le calendrier de l'opération tels que décrits précédemment ;
- Autorise le Maire à solliciter le Fonds Vert – Recyclage foncier ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention ;
- Dit que les crédits nécessaires seront portés au budget primitif 2024.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

A VIOLAY, le 16 avril 2024,

La secrétaire de séance,
ESCOFET Danièle,



Le Maire,
Véronique CHAVEROT.



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 03.05.2024.

Madame le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.